



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21155
20 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

1. A la 81e séance plénière de sa quarante-quatrième session, le 15 décembre 1989, l'Assemblée générale a adopté la résolution 44/126 intitulée "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" 1/.

2. Au paragraphe 7 de cette résolution, l'Assemblée générale :

"Souligne qu'il faut rendre le Conseil de sécurité encore mieux à même de s'acquitter de sa responsabilité principale - le maintien de la paix et de la sécurité internationales - et renforcer son rôle préventif, son autorité et son pouvoir de coercition, conformément à la Charte."

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir le document A/RES/44/126.
